



DIAGNOSTIC

Avec 2 730 km de côtes, la Bretagne représente à elle seule un tiers du linéaire côtier français, dont 60 % du linéaire d'estuaires. S'y ajoutent de nombreuses îles et îlots présentant des enjeux analogues à ceux du littoral continental. Les habitats littoraux terrestres considérés ici sont ceux situés « côté terre » par rapport à la laisse de mer. Ils sont d'une grande variété et d'une grande richesse biologique : dunes, falaises, cordons de galets, pelouses littorales... Ces espaces, fragiles et originaux, sont soumis à de fortes pressions anthropiques (urbanisation et loisirs) qui entraînent d'importantes dégradations, parfois irréversibles.

Liens : voir aussi les orientations « 6 - Sauvegarder les milieux marins remarquables » à propos des îlots et « 19 - Prendre en compte la faune sauvage et ses milieux dans l'organisation des activités touristiques, de loisirs et de sports de nature ».

OBJECTIFS

- » Conserver et gérer les milieux littoraux.
- » Protéger et prendre en compte la biodiversité dans les documents d'aménagement.
- » Maîtriser la fréquentation des milieux littoraux.

PISTES D'ACTIONS

CONSERVER ET GÉRER LES MILIEUX LITTORAUX

- » Suivre l'évolution qualitative et quantitative de ces milieux.
- » Mettre en œuvre des techniques douces de défense contre la mer, en orientant les phénomènes naturels de sédimentation et en assurant la protection des cordons dunaires.
- » Maintenir la laisse de mer sur les plages.
- » Repenser les usages et les techniques pour le nettoyage des hauts de plages.
- » Protéger la dune grise de la mise en culture.
- » Maintenir l'ouverture des pelouses littorales, par exemple en y maintenant un élevage extensif.
- » Mettre en place des mesures de protection lorsqu'il y a des enjeux écologiques forts : réserve naturelle régionale, arrêté de protection de biotope, acquisition par le Conservatoire du Littoral ou les Conseils Généraux, etc.

Exemples d'espèces présentes

Mammifères	Lapin de garenne Crocidure des jardins
Oiseaux	Crave à bec rouge Grand corbeau Faucon pèlerin Traquet motteux
Amphibiens	Crapaud calamite Pélodyte ponctué
Insectes	Criquet des dunes Punaise du Cakile Grande nébrie des sables Sphinx de l'épilobe Aérophile de Bonnaire



Falaises et estran.

PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENT

- ›› Protéger durablement ces milieux dans les documents d'urbanisme.
- ›› Poursuivre les politiques publiques de maîtrise foncière et de gestion des usages.

MAÎTRISER LA FRÉQUENTATION DES MILIEUX LITTORAUX

- ›› Prendre en compte la sensibilité des milieux dans les aménagements d'itinéraires touristiques.
- ›› Evaluer l'impact des activités récréatives sur la faune (vertébrés et invertébrés) et sur les habitats littoraux.
- ›› Sensibiliser et informer le grand public et les pratiquants de loisirs « nature ».

ACTIONS DÉJÀ MISES EN OEUVRE

- ›› Acquisitions foncières par le Conservatoire du littoral et par les Conseils généraux au titre des espaces naturels sensibles.
- ›› Réalisation d'aménagement destinés à maîtriser la fréquentation sur de nombreux sites littoraux (Pointe du Raz, Ploumanac'h, Cap Fréhel, etc.), au travers d'opérations grands sites, de Natura 2000 ou de Contrats Nature.
- ›› Projet de mise en place des plans départementaux des espaces, sites et itinéraires.
- ›› Contrats Natura 2000 portant sur la restauration et l'entretien de milieux dunaires, de landes et de dépressions intra-dunales (sites du Trégor-Goëlo, de Guissény et de Corsen-Le Conquet).
- ›› Rédaction par le Conseil régional de Bretagne du Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité ainsi que d'une chartre des espaces côtiers bretons.

